

Séminaire d'échanges

« Aménagements résilients – réduction de la vulnérabilité »

**Journée d'échanges techniques du
13 janvier 2020**



Programme de la journée

- 14h00** **Ouverture**
- 14h05** **Généralités sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation**
- 14h15** **Table ronde : «La réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation»**
- 15h15** **Retour d'expérience sur les aménagements résilients**
- 15h45** **Mise à jour de l'objectif 1 du PGRI 2016-2021 : réduire la vulnérabilité des territoires**
- Ateliers participatifs autour de 2 thèmes : aménagements résilients, réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation
- Restitution des ateliers
- 17h25** **Bilan du séminaire**
- 17h30** **Fin du séminaire**



Le PGRI dans la réglementation

Directive inondation (DI)

Cadrage européen

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

Cadrage national

Évaluation préliminaire TRI + des risques cartos

Plan de gestion des risques d'inondation

Cadrage bassin Seine-Normandie

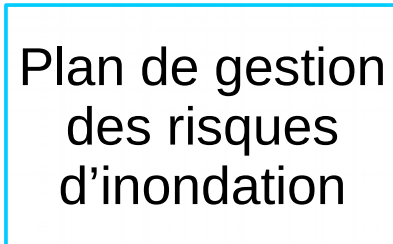
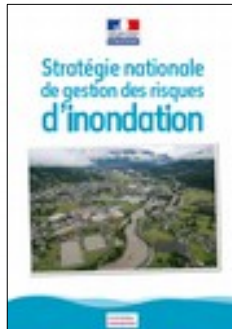
Déclinaison sur le bassin de risque

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Stratégique

Programmes d'actions contractualisés (PAPI)

Opérationnelle



Le PGRI c'est....



- **La stratégie d'ici 2021 du bassin* :**

- **4 objectifs pour tout le bassin :**



- Réduire la vulnérabilité des territoires



- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages



- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

- **63 dispositions** pour y arriver visant tous les outils et acteurs (eau-inondation-aménagement)

- des priorités pour les TRI et les SLGRI

- 12 dispositions communes au SDAGE 2016-2021



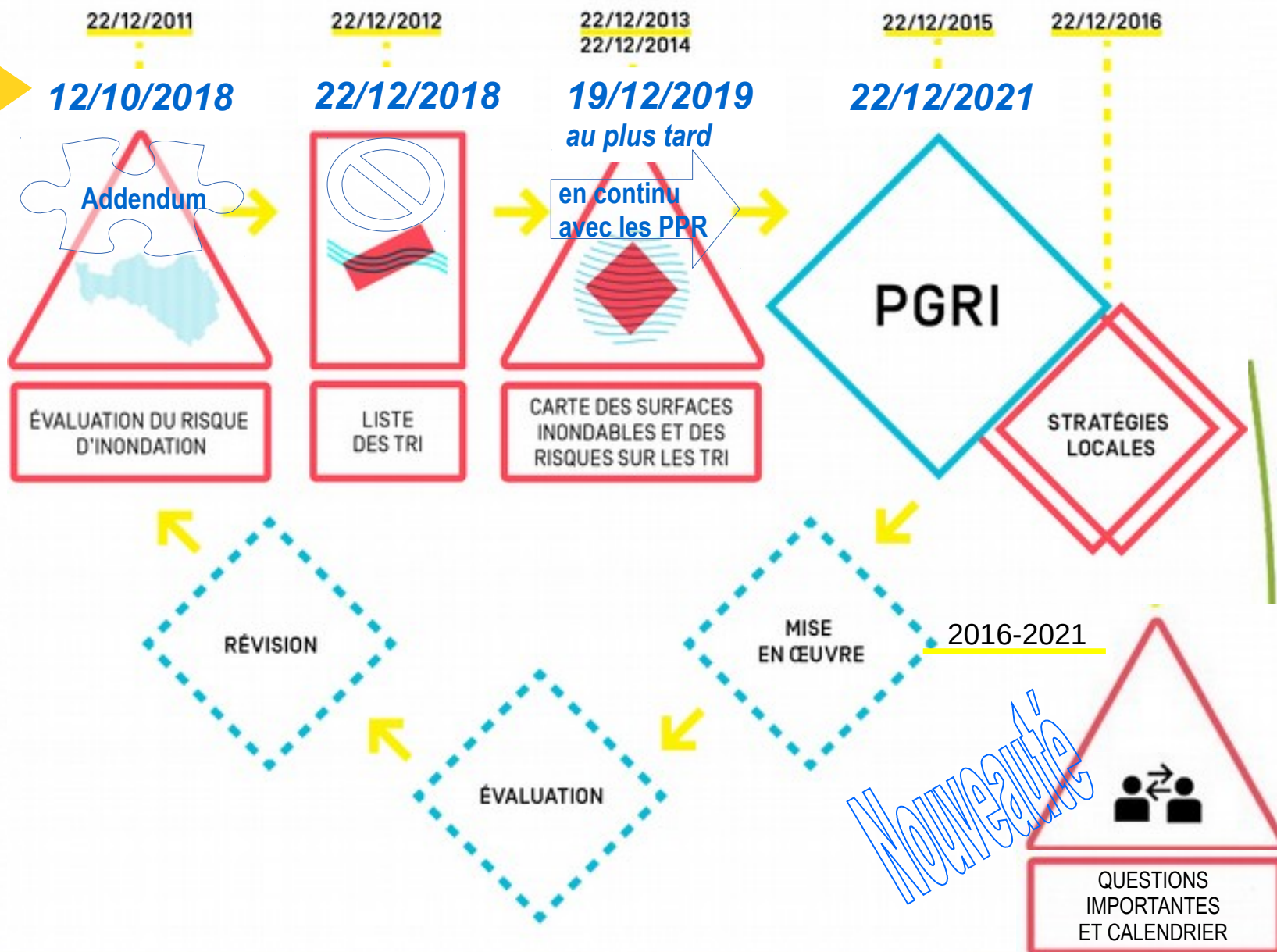
* Le PGRI s'applique à l'ensemble du bassin, y compris les TRI

Rappel sur la portée juridique du PGRI

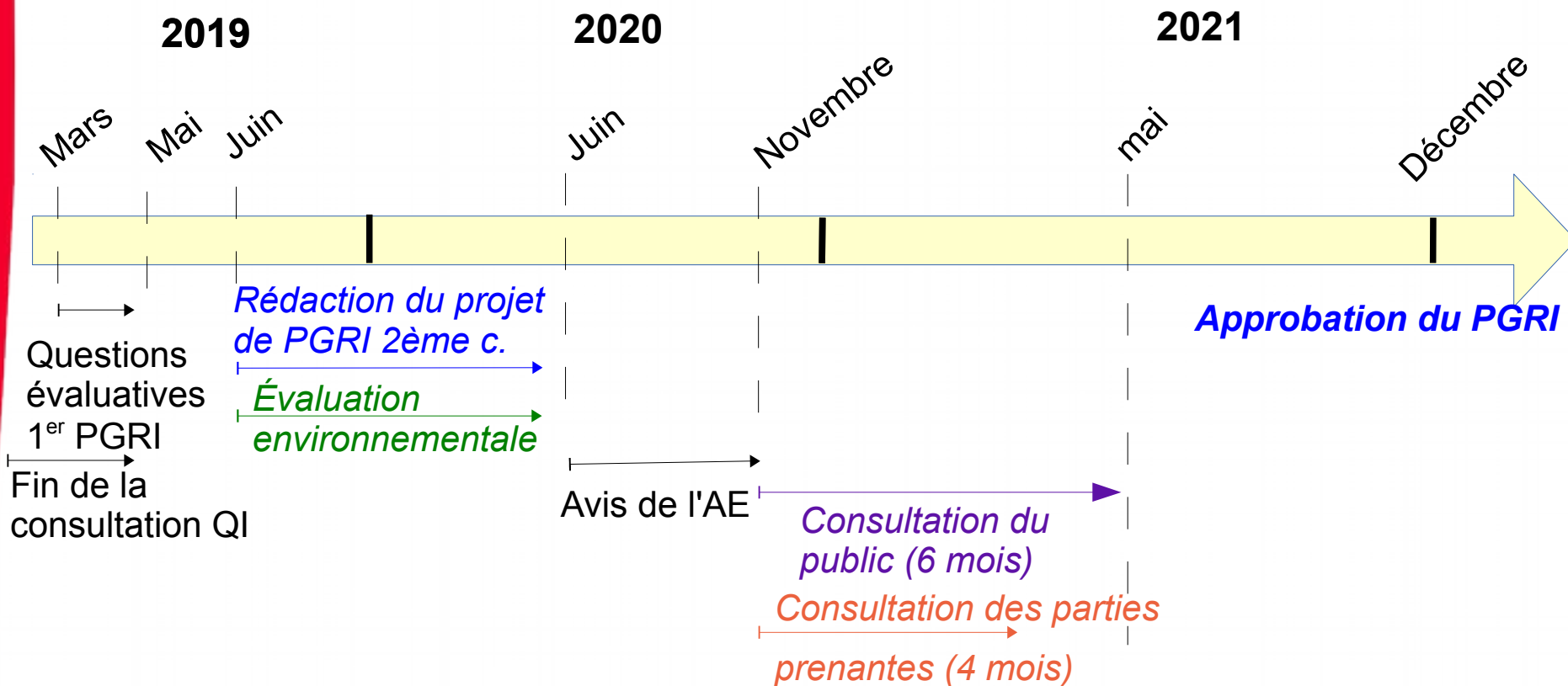
- Des objectifs opposables dans un rapport de compatibilité
- Doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le PGRI :
 - Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi)
 - Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL)
 - Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau : autorisations / déclarations police de l'eau, SAGE, PAPI
 - Les documents d'urbanisme : SDRIF, SCOT, PLU ou PLUi ou cartes communales en l'absence de SCOT
- Compatibilité réciproque entre le PGRI et le SDAGE
 - Notion de « compatibilité » = Ne pas s'opposer, ne pas être contraire (marge en + ou en -)

Calendrier des cycles de la Directive Inondation

↳ Ré examens et révisions pour deuxième cycle si nécessaire



Calendrier du deuxième cycle de la directive inondation - PGRI

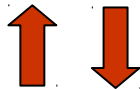


Modalités de mise à jour du PGRI

- article R.566-11 du code de l'environnement -

Préfet Coordonnateur de Bassin

Comités du Plan Seine
élargis au bassin



Comité technique inondation :
services de l'État, AESN, EPTB



Acteurs locaux associés
sur les SLGRI et PAPI

Acteurs sur la culture
du risque

• Ateliers thématiques de juin 2019 à juin 2020

- Agir sur l'aléa (objectif 2) – 20 juin 2019
- Littoral et risques associés – 13 septembre 2019
- Culture du risque et gouvernance (objectif 4) – 1^{er} octobre 2019
- Réduction de la vulnérabilité (objectif 1) – 13 janvier 2020
- Raccourcir le délai de retour à la normale (objectif 3) - 1^{er} trimestre 2020
- Synthèse des SLGRI – Finalisation du document – 2^{ème} trimestre 2020

Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

Synthèse qualitative – enjeux inondations



Avis du public sur les questions importantes – résultats

Les grandes tendances :

- **Durcissement de la réglementation en matière d'urbanisation**
- Renaturation des espaces pour lutter contre les inondations
- Renforcement de la gestion du risque au plus près du terrain
- Pédagogie et communication → réelle demande d'éducation et de développement d'une culture du risque

Mise à disposition du public de documents relatifs à la gestion des inondations

Synthèse qualitative – enjeux inondations



Avis des parties prenantes sur les questions importantes – principaux résultats

Enjeu 1 : pour un territoire moins vulnérable

- Anticiper la prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement pour préserver l'attractivité du territoire
- Renforcer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments des entreprises aux risques d'inondation. Mais cette action restera peu suivie d'effets tant que la question du financement du coût des travaux n'aura pas été réglée et que la réglementation en matière d'urbanisme et d'assurance n'aura pas évolué (reconstruire à l'identique en cas de sinistre)
- Articuler les outils existants de la prévention des inondations et les rendre plus lisibles

Séminaire d'échanges du 13 janvier 2020

Table ronde

« La réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation »

14h15 – 15h15

Session animée par Caroline LAVALLART – DRIEE

- Claudie LEITZ – Directrice du Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne
- Marjorie ANDRE – Directrice de l'appui aux territoires de l'Entente Oise Aisne
- Gaëlle SCHAUNER – Responsable du groupe territoire, planification et mobilité à la Direction Territoriale Normandie Centre du CEREMA

Discussion avec la salle

Séminaire d'échanges du 13 janvier 2020

Retour d'expérience sur les aménagements résilients

Construction de la cité fluviale de Matra à Romorantin (41)

15h15 – 15h45

Eric DANIEL-LACOMBE

Architecte DPLG, docteur en urbanisme, professeur des écoles nationales supérieures d'architecture

Discussion avec la salle



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Séminaire d'échanges du 13 janvier 2020

Mise à jour de l'objectif 1 du PGRI 2016-2021 :

Réduire la vulnérabilité des territoires

15h45 - 17h25



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Séminaire d'échanges du 13 janvier 2020

Organisation des ateliers

Réflexion autour
de deux thèmes

Aménagement résilient du territoire / aménagement résilients

Sous-objectifs : 1D, 2B, 2C, 2E, 3E
Dispositions : 1D1, 1D2, 2B1, 2B2, 2C2,
2C3, 2E2, 2F1, 2F2, 3E1, 3E2, 3E3

Réduction de la vulnérabilité

Sous-objectifs : 1A, 1B, 1C, 1E
Dispositions : 1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1B1,
1B2, 1B3, 1B4, 1B5, 1C1, 1C2, 1E1, 1E2



Organisation des ateliers

Réflexion en
trois temps

Identification
des enjeux /
défis

Examen des
dispositions du
PGRI 2016-
2021

Restitution /
échanges avec
les autres
groupes



Séminaire d'échanges du 13 janvier 2020

Conclusions

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/